

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ENR-AVS-40-60-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**ENR - Droits dus sur les actes relatifs à la vie des sociétés – Régimes
spéciaux - Groupements d'intérêt économique et d'intérêt public**

Positionnement du document dans le plan :

ENR - Enregistrement

Droits dus sur les actes relatifs à la vie des sociétés et assimilés

Titre 4 : Régimes spéciaux

Chapitre 6 : Groupements d'intérêt économique et d'intérêt public

1

Le présent chapitre est consacré :

- aux groupements d'intérêt économique (Section 1, cf. [BOI-ENR-AVS-40-60-10](#)) ;
- aux groupements européens d'intérêt économique (Section 2, cf. [BOI-ENR-AVS-40-60-20](#)) ;
- aux groupements d'intérêt public (Section 3, cf. [BOI-ENR-AVS-40-60-30](#)).